



## Consulat Général de France à Tananarive

### Demande de Visa de long séjour « Ascendant étranger à charge d'un français ou de son conjoint étranger » (établissement)

**Nota :** Pour un ascendant non à charge, se reporter à la notice visa de long séjour « visiteur »

- Frais de dossier: voir notice frais de dossier

#### Liste des documents à présenter triés dans l'ordre suivant :

1	Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé : <b>seul le formulaire en vigueur sera accepté</b> (en téléchargement sur le site <a href="http://www.ambafrance-mada.org">www.ambafrance-mada.org</a> )
2	Original + Photocopie : Passeport électronique unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin de validité du visa + photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
3	2 photographies d'identité récentes en couleurs sur fond blanc : 3,5*4,5 cm
4	Lettre indiquant les motifs pour lesquels le visa est demandé.
5	<b>Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources</b> - Justificatifs des ressources propres du demandeur; - Justificatifs prouvant que le demandeur de visa est bien à charge : Relevés bancaires ou copies de mandats attestant de <u>versements réguliers et suffisants</u> , déclaration de revenus du descendant et de son conjoint et informations sur la composition de sa famille et de ses charges familiales ; - Si l'ascendant est âgé de moins de 65 ans, <b>engagement à n'exercer aucune activité professionnelle en France</b> .
6	<b>Justificatifs relatifs à la nationalité française de la personne qui reçoit en France :</b> Copie de la carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française ou ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration.....
7	<b>Justificatifs du lien familial entre le demandeur de visa et son descendant français ou son conjoint :</b> Copie intégrale de l'acte de naissance du descendant et de l'acte de mariage, livret de famille de l'ascendant ou du ressortissant français.
8	<b>Informations sur les conditions de logement</b> de l'ascendant prévues pendant le séjour en France : Copie du bail ou du titre de propriété comportant une description du logement Copie de l'avis d'imposition permettant de justifier de la composition de la famille
9	Informations sur les dispositions envisagées pour la prise en charge des frais médicaux prévus pendant le séjour en France.
10	Réservation du billet d'avion (aller simple) : attention le billet ne doit pas être payé avant d'avoir obtenu la réponse concernant le visa.